## [illegible] OFFICIE[illegible]

### LÉGISLATURE D'ÉTAT.

JOUR[illegible] DU SÉNAT DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

VENDREDI, 20 février 1846.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Furent présens — MM. Trasimond Landry, Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat; Adams, Allen, Bell, Brashear, Briant, Caulfield, Couvillion, Daunoy, Dial, Durant, Dupré, Farmer, Garcia, de St. Charles, Garcia de Jefferson, Hunter, Mayo, Marks, McWhorter, Parham, Porche, Porter, Richardson, Scott, Scranton, Soulé, Strickland et Maunsel White.

M. Richardson présente une résolution requérant nos Sénateurs et invitant nos Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir du gouvernement des États-Unis, une allocation à l'effet de construire un phare, à l'entrée du Bayou-Bonfouca.

Cette résolution subit sa 1ère lecture.

Sur motion et après dispense des règles, la 2nde lecture de cette résolution est commencée, et

Sur motion de M. Dupré, elle est mise à l'ordre spécial du jour, pour lundi à midi.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Mayo présente un bill intitulé :

Acte pour pourvoir aux appels à la Cour Suprême, venant des paroisses Jackson, Union, Morehouse, Catahoula, Caldwell, Ouachita, Franklin, Carroll, Madison, Tensas et Concordia.

Ce bill subit sa 1ère lecture.

M. Marks présente une résolution requérant l'Ingénieur de l'État, de demander aux commissaires du chemin de fer de Clinton et Port-Hudson, nommés en vertu de l'acte approuvé le 25 mars 1840, intitulé Acte pour maintenir le crédit de l'État, un état détaillé et complet des affaires de la dite Compagnie jusqu'à cette date, et qu'ils soient requis de fournir à l'assemblée-générale le dit état, dans les trente jours qui suivront l'adoption de cette résolution.

Cette résolution subit sa 1ère lecture.

Sur motion et après dispense des règles elle subit sa 2nde et sa 3me lecture, et elle est adoptée.

Sur motion et après dispense des règles, le secrétaire est chargé de soumettre la dite résolution au concours de la Chambre.

M. Parham présente une résolution nommant un comité joint des deux Chambres, composé de sept membres du Sénat et de [illegible] membres de la Chambre à l'effet de diviser l'État en districts judiciaires.

Cette résolution subit sa 1re lecture.

Sur motion et après dispense des règles, elle subit sa 2de et sa 3me lecture et elle est adoptée.

Le président nomme de ce comité MM. Parham, Mayo, Garcia de St-Charles, Ma[illegible], Richardson, Brashear et Farmer.

Sur motion et après dispense des règles, le secrétaire est chargé de soumettre la dite résolution au concours de la Chambre.

M. S[illegible] présente un bill pour organiser les diverses Cours du District de la Nouvelle-Orléans.

Le président nomme MM. Keiner, Mayo, Garcia de St-Charles, Durant et Marks, [illegible] comité spécial auquel a été référée cette partie du Message du Gouverneur qui a rapport à cet objet.

Le président nomme aussi MM. Mayo, Hunter, Porter, Taylor et Kenner [illegible] comité spécial, auquel a été renvoyé le rapport de l'Ingénieur de l'État sur l'ouverture du "Raccourci" (cut-off).

Le président soumet au Sénat une lettre de M. Pierre Lacoste, donnant sa démission comme commis aux enrôlement du Sénat.

Sur motion, la démission de M. Lacoste est acceptée.

Le président soumet une lettre signée par MM. N. Jarvis, F. N. McCaleb, E. Macpherson et J. Baldwin, invitant les membres du Sénat à assister à la célébration de l'anniversaire du général Washington, par les élèves des Écoles Publiques de la 2de Municipalité, qui aura lieu lundi prochain, le 23 du courant, à 11 heures A. M. dans l'Église de M. Clapp, située rue St-Charles.

Le président soumet aussi au Sénat une lettre de MM. P. S. Wiltz, E. Deleiris, H. Bonnet, P. B. Voorhees et J. W. Harley, invitant le Sénat à assister à l'examen des élèves des Écoles Publiques de la Municipalité No. 3, lequel aura lieu lundi, mardi et mercredi prochains.

Sur motion ces dites invitations sont acceptées.

M. Adams au nom du comité des réclamations, auquel avait été renvoyée la pétition de J. D. Davenport demandant qu'une rétribution lui soit allouée pour avoir publié en 1844 le message du gouverneur relatif à la vente des terres publiques, rapporte que conformément à l'acte approuvé le 6 mars 1845, fixant la rétribution pour la publication du message du gouverneur M. Davenport paraît avoir reçu le montant qui lui revenait. Le comité est d'opinion que la somme déjà payée doit être considérée comme une rétribution pleine et entière pour la publication faite par le dit Davenport.

Signé C. ADAMS.

M. Caulfield donne avis qu'il présentera un bill intitulé :

Acte en faveur de l'acquéreur de l'édifice bibliothèque et autres dépendances du Collège de Jefferson, à Jackson, Est Feliciana.

Sur motion de M. Durant, la pétition des négocians de la municipalité No. 2, demandant la création d'une place d'inspecteur des poids et mesures dont le devoir sera de tenir son bureau dans la dite municipalité, est référée au comité de commerce, agriculture et manufacture.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Durant présente un bill intitulé :

Acte pour établir le montant de la dette que pourront contracter, à l'avenir, les corporations politiques, qui sont créées ou qui seront créées par l'assemblée générale de l'État de la Louisiane.

Ce bill subit sa 1re lecture.

M. Scranton obtient la permission de présenter, sans en avoir donné avis, les amendemens suivans pour être incorporés à la Constitution :

1° Des cautionnemens excessifs ne seront pas exigés.

2° Des amendes excessives ne seront pas imposées.

3° La peine capitale ne sera pas infligée.

Ces amendemens subissent leur 1re lecture.

Sur motion de M. Garcia, de St. Charles, le Sénat procède à l'élection d'un commis aux enrôlemens, pour remplacer M. Lacoste, démissionnaire.

M. Marks nomme M. Francis B. Richardson, comme candidat.

M. Porche nomme M. John S. Piantevigne.

MM. Adams, Allen, Bell, Brashear, Briant, Caulfield, Couvillon, Daunoy, Dupré, Garcia de St Charles, Garcia de Jefferson, McWhorter, Parham, Porche, Scott et Soulé votent pour M. Piantevigne; et MM. Bell, Dial, Farmer, Hunter, Mayo, Marks, Porter, Richardson, Scranton, Strickland et White, votent pour M. Richardson.

M. Piantevigne, ayant obtenu la majorité des voix, est déclaré dûment élu.

Le secrétaire administre à M. Piantevigne le serment requis par une résolution du Sénat, adoptée le 12 courant.

Le secrétaire soumet au concours de la Chambre le bill intitulé : Acte pour changer le siège du gouvernement.

*Ordre du Jour.*

Seconde lecture.

L'acte pour amender les articles 10, 89 et 130 de la Constitution de la Louisiane, subit sa seconde lecture, et, sur motion, il est renvoyé au comité judiciaire.

L'acte pour amender la section 8 de l'acte approuvé le 25 mars 1844, intitulé Acte pour incorporer la Compagnie de l'Hôtel St. Charles, subit sa seconde lecture, et sur motion, il est renvoyé au comité de finance.

L'acte relatif aux cautions de L. H. Bankston, ci-devant shérif de la paroisse Washington, subit sa seconde lecture, et sur motion et après dispense des règles, il subit sa troisième lecture et passe.

La résolution suivante est lue :

Résolu que le président du Sénat est et demeure requis par la présente, d'inviter alternativement les ministres des différents cultes à ouvrir tous les jours les séances du Sénat par une prière, à 10 heures du matin.

Sur motion de M. Richardson, la dite résolution est amendée en effaçant les mots "à dix heures du matin".

M. Richardson alors demande l'adoption de la dite résolution, et demande l'appel nominal sur sa motion.

MM. Adams, Briant, Caulfield, Daunoy, Farmer, Hunter, Mayo, McWhorter, Porter, Richardson, Scott, Strickland et M. White, votent en faveur de la résolution, 13 voix ; et MM. Allen, Brashear, Couvillion, Dial, Durant, Dupré, Garcia de St. Charles, Garcia de Jefferson, Parham, Scranton et Soulé, votent contre, 11 voix.

En conséquence, la dite résolution est adoptée.

Sur motion le Sénat s'ajourne à lundi prochain à 11 heures A. M.

---

CHARBON A UNE PIASTRE LE BARIL, rendu à domicile. Le soussigné tera rendre à domicile du charbon en gros morceaux, nouvellement débarqué, à une piastre le baril.

Aussi — Bois de chêne et frêne à bas prix.

20 fev J. FELIX COLBUS, 150 Toulouse

**PROPRIÉTÉ DE VALEUR A VENDRE.**

LA Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'Incendie de l'Ouest, offre en vente privée la propriété de valeur ci-après décrite :

Le vaste MAGASIN à 4 étages en briques situé à l'encoignure de Sud-Ouest des rues Commun et Gravier, ayant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Commun sur 120 pieds 10 pouces à la rue Gravier, désigné par le No. 47. 90 pieds de profondeur [illegible] pouces.

Cette bâtisse est faite des meilleurs matériaux. Le rez de chaussée est divisé en 4 bons magasins qui sont loués $2150. Les étages supérieurs qui sont en bon état, ont été loués [illegible] la maison entière rapportant à raison de $1480 [illegible] $4220.

Cette propriété [illegible] affaires [illegible] aux capitalistes une excellente occasion [illegible] fonds.

Aussi

Cinq lots de terre situés du côté Nord de la rue St. Joseph, entre les rues Commerce et Tchoupitoulas, dans le voisinage immédiat du marché St. Mary, chaque lot mesurant 24 pieds 6 pouces face à la rue St. Joseph, sur une profondeur de 99 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Ces lots seront vendus ensemble, et sont très convenables pour y bâtir de grands magasins d'entrepôt.

Pour les conditions, s'adresser à P. N. WOOD

Président de la Compagnie d'Assurance Maritime

13 fev—31 et contre l'Incendie, de l'Ouest

LE soussigné, informe respectueusement les Dames, qu'il a reçu par le dernier navire du Havre, un magnifique choix d'articles de fantaisie, tels que :

| | |
|---|---|
| Mousselines à grands carreaux, couleurs, la robe | $3 |
| ombrées | |
| Organdis gazes, | 3 50 |
| Mousseline brodée, plumetis couleurs | 4 50 |
| blanches | 4 50 |
| Jacard extra riche | 1 50 |
| blanches 4/4 du mètre la yarde | 6 |
| Robe de bal mousseline blanche brodée la robe | 70 |
| brodées blanches, de $12 à 55 | |
| Écharpes mousseline brodée, très riche, | |
| Châles garnis dentelle | 9 |

Voiles dentelle, blancs et noirs, de $2 à 30.

Mouchoirs batiste fil, unis, à vignettes, à ourlets, à vieres, brodés, garnis de valenciennes de 1 à $5.

Bonnets batiste pour enfans, de $3 à 15.

Très grand choix de cols pour Dames et enfans de 50 cents à $15.

Châles et écharpes, crêpe de Chine, brodés et unis, blancs et noirs, rubans satin et taffetas de toutes couleurs du No. 1 à 12.

Bas de fil extra fins, dito soie, unis et brodés, blancs et noirs, chapeaux de paille Albert, brodés paille.

Chapeaux paille d'Italie, unis et à jours, forme l'Amélia.

Chapeaux de soie pour Dames, à $3 50.

Très belles cravates, écharpes soie pour hommes, à $1.

Do. carrées, de 75 cts. à $2 50.

Foulards de soie noir, à 90c la yard,

Crêpe Lisse et crêpe, à 45c do.

Éventails plumes, peintes, de en papier, très riches de 25c. à $10, do en nacre blanche, brodés argent, sur nacre, à $13.

Un bel assortiment de barèges de $4 à 10. les robes; Jupons en crinoline, en cinq lais de 43 centimètres, longs de 95 à 110, centimètres, à $3.

Dans l'impossibilité d'énumérer tous les articles en magasin, le soussigné donne avis que désirant restreindre le chiffre de ses affaires, il vendra toutes ses marchandises à des prix très bas et fixes. Malgré la grande réduction dans ses prix, les personnes qui l'honoreront de leur confiance, et dont les noms sont sur ses livres, jouiront des mêmes conditions que d'habitude. B. D. PARIS, 146, rue Royale.

AUX MARCHANDS — 200 [illegible] garantie très fraîche par paquets de 24 à 30 [illegible]. 7 fev

JACONATS Français — [illegible] de recevoir, 10 caisses Jaconats français [illegible]; 3 dito Organdy, et 2 dito [illegible] seront vendues à des conditions [illegible]

9 fev D[illegible]

[illegible] barils de 5 [illegible] et à vendre par [illegible]

---

M. [illegible]

Veuillez annoncer que M. A. D. CROSSMAN est candidat pour la place de MAIRE, à la prochaine élection, et sera soutenu par la

MASSE DES VOTANS.

Messrs. les Editeurs de l'*Abeille*,

Veuillez annoncer que M. E. MONTÉGUT, le maire actuel, est candidat à cette même place pour la prochaine élection.

POUR RECORDER DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

FRÉDÉRIC BUISSON sera soutenu sans distinction de partis comme RECORDER de la Première Municipalité, par un grand nombre de votans *Whigs et Démocrates*.

M. L'Editeur,

Veuillez annoncer que M. JOSEPH GENOIS est candidat pour la place de *Recorder* de la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

*M. l'Editeur*—Veuillez annoncer M. J. L. FABRE, comme candidat à la place d'Alderman du 3ème District de la Première Municipalité.

*M. l'Editeur*—Veuillez annoncer M. AUGUSTE BRUSLÉ, comme candidat à la place d'Alderman du 3me District de la Première Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer M. RENÉ H. BRUNET, comme candidat pour la place de Greffier de l'une des cours de district qui seront créées par la Législature.

*M. l'Editeur*,—Permettez-nous, par l'intermédiaire de votre journal, de recommander au peuple de la Nouvelle-Orléans comme digne de son suffrage, N. MARTIN DURALDE, notre ancien concitoyen, pour remplir la place de greffier de l'une des Cours de District.

PLUSIEURS VOTANS.

MM. LES EDITEURS—Veuillez annoncer M. WILLARD comme candidat à la place de GREFFIER de l'une des Cours de District qui doivent être créées par la législature actuelle, d'après la Constitution.

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*.

Veuillez annoncer que M. LOUIS J. COIRON est candidat pour la place de GREFFIER dans une des Cours de District, selon qu'elles seront organisées d'après la nouvelle Constitution, et qu'il sera soutenu par

SES NOMBREUX AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. A. E. BIENVENU est candidat pour la place de GREFFIER de l'une des Cours de District.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. RIVIÈRE GARDERE est candidat pour une place de greffier dans une des Cours de District.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*, voudront bien annoncer dans leur journal, W. A. NOTT, comme candidat pour la place de Greffier, d'une des Cours de District.

*MM. les Editeurs.*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. ROSEMOND DE ARMAS est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il aura le vote de

TOUS SES AMIS.

*MM. les Editeurs*,—Veuillez annoncer dans votre journal, qu'ALFRED ROUSSEAU est candidat pour la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par

NOMBRE D'AMIS.

Messrs. les Editeurs,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera soutenu comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District,

PAR SES NOMBREUX AMIS.

*MM. les Editeurs* :—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. A. DREUX est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et sera soutenu par

SES NOMBREUX AMIS.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. PIERRE MONTREUIL BERTIN sera soutenu comme candidat à la place de greffier d'une des Cours de District,

PAR SES NOMBREUX AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. ARMAND GUYOL est candidat à la place de GREFFIER d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par

SES NOMBREUX AMIS.

*MM. les Editeurs*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal qu'il M. J. B. FORRESTER MAXENT, actuellement député-greffier de la Cour de Paroisse, est candidat comme GREFFIER d'une des Cours sous la nouvelle Constitution, et il sera soutenu par SES NOMBREUX AMIS.

*MM. les Editeurs*,—Veuillez annoncer que M. AUGUSTE DOUCE, est candidat comme Greffier de l'une des Cours de District, à la prochaine élection.

---

### MAGASIN DE SOIERIES, DE NEW YORK.

No. 17, RUE DE CHARTRES, NLLE. ORLÉANS.

WEST, OLIVER & WOODRIFF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement déballés, et des goûts les plus à la mode qui aient été importés cette saison. Les facilités qu'ils ont à faire venir de leur maison de New-York, No. 136, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPÉENNES, aussi que les articles achetés à très bas marché aux encans de New-York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivans, à savoir :

Cachemire d'Écosse, imprimé, riche ; mousseline de laine et Reps de laine.

Alpacas noir, bombazine, balzorine, barège et mousseline de laine.

Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal.

Mousseline brodée, riche et robes de tarlatanne.

Gaze de Suisse, noir, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Suchew, et gros de Naples unis.

Brocade riche et soieries pekin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayés.

Poult de soie riche et soieries pour bonnets.

Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito Florence et marcelines.

Soie noire et serge croisée, Crêpe noir blanc et puce.

Mérinos français et Velours en soie.

Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres Exposition de Paris et à la Louis XIV,

Shawls cachemire noirs, idem laine damassés,

AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine tricotée, en mérinos et nombre d'autres genres, d'automne et d'hiver.

Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différents genres et dessins.

Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreau, soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.

Mouchoirs batiste fil, à ourlets et rivières ; mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongée, Spitalfield et Bandana.

AUSSI—Cravates et écharpes, pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, ombrelles françaises en soie, barège vert, un grand assortiment d'entredeux en Bandes, cardinal, polka, Mecklin, Valencienne et Lisle ; idem Suisse et jaconat.

Constamment en mains, un grand assortiment de rubans, satin, gros de Naples et gaze, des derniers goûts, pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis. 28 oct

DIVERS—3000 galons huile épurée de blanc de baleine, d'hiver, et de printems, 4000 galons huile de baleine do do, 4000 do raffinée do do, 1000 galons huile de lin crue et bouillie, 75 barils huile de tanneurs 1ère qualité, 70 barils huile de graisse d'hiver, 300 caisses blancs de baleine de New Bedford, 300 do do marque de l'étoile, 200 caisses chandelles de composition, 500 caisses savon de Boston, extra No. 1, 1000 barillets clous assortis de grandeurs, 800 barillets blanc de plomb NO 1 extra pur, 100 caisses thé poudre à canon et Impérial, 50 demi do Pouchoug, à vendre par LEONARD STURTEVANT.

21 fev 12, Vieille Levée

**MAGASINAGE! MAGASINAGE!**

LES soussignés sont maintenant prêts à faire transporter de la Levée, et déposer dans les beaux magasins à l'épreuve du feu connus sous le nom de L'UNION, WESTERN, PHOENIX et BRANCH, toutes espèces de marchandises et produits de l'Ouest, sous le plus bref délai et aux taux les plus raisonnables. Ayant constamment dans leur emploi un grand nombre de travailleurs expérimentés, ils offrent de grands avantages aux personnes qui déposent des marchandises chez eux et dans la livraison de leurs marchandises, &c, qui ne peuvent être surpassés par aucun autre établissement en ville.

11 fev EMERSON, TOURNÉ & Co, 158, rue Tchoupitoulas.

PRESSE A CHANVRE DE L'OUEST.

LES soussignés ayant complété leur établissement pour le nettoyage du CHANVRE, sont maintenant prêts à recevoir et exécuter le travail sous le plus bref délai. Ils sont aussi prêts à choisir, sécher et emballer le Tabac, le Chanvre, la Mousse, &c, aux taux les plus raisonnables. EMERSON TOURNÉ & Co,

11 fev 158, Tchoupitoulas.

ON désire trouver à acheter une PLANTATION Sucrière, ayant 40 à 75 esclaves de champ, les instruments aratoires et tout ce qui dépend d'une plantation de ce genre. S'adresser par écrit spécifiant toutes les particularités, et le plus bas prix que l'on accepterait au comptant. Remettre la lettre à la poste sous le couvert de D. 31. 7 fev

SHALLS—Une caisse shalls de mousseline assortis, à vendre par 17 fev F. PERRET, 48 Bienville

CAFÉ RIO—2,200 sacs café vert prime en sacs doubles, à vendre par W. STANTON & Co.

17 fev Enc. Magasins et Lafayette

EN magasin et à vendre par le soussigné, 2,600 caisses Vin Bordeaux à $2, 12 bouteilles. S. V. BARRETT,

9 fev 28, Vieille Levée et 21, rue Gravier.

EN magasin et à vendre par le soussigné, 20 1/4 pipes Cognac, J. Dupuis, 20 1/8 pipe do. S. V. BARRETT,

19 fev 28, Vieille Levee, et 21, rue Gravier.

ABSYNTHE & KIRSH de Suisse—50 caisses de toute première qualité, à vendre par

17 fev F. PERRET, 48 Bienville

MOUSSELINES—Six caisses mousselines assorties, rayées et brodées, blanches et de couleur, le tout en robes—à vendre à bon marché par

17 fev F. PERRET, 48 Bienville

GUINGHAMS—3 caisses, nouveau genre, à vendre par caisse à bon marché par

17 fev F. PERRET, 48 Bienville

MOUCHOIRS MADRAS—2 caisses assortie, à vendre par 17 fev F. PERRET, 48 Bienville

HUILE—200 paniers huile d'olive, à vendre par ST. V. BARRETT,

fev 28, Vieille Levee

LIQUEURS—200 caisses liqueurs assorties, à $3 25 cts. la caisse, à vendre par ST. V. BARRETT,

7 fev 28, Vieille Levee

VINS—3000 caisses vin de Bordeaux à $2 1/8 la caisse, à vendre par ST. V. BARRETT,

7 fev 28, Vieille Levée

SARDINES à l'Huile—2000 boites et demi boites, à vendre par ST. V. BARRETT,

7 fev 28, Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné—2400 caisses vin de Bordeaux, de diverses marques à $2 1/8

13 fev S V BARRETT, 28 Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné—75 caisses absinthe suisse, (Sauvajot et Branston)

13 fev S V BARRETT, 28 Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné—45 caisses sardines à l'huile en boites, 3/4, 1/2 et 1/4 boites, nouvelle pêche, S V BARRETT,

13 fev 28 Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné—100 caisses cerises à l'eau de vie [illegible]

13 fev S V BARRETT, 28 Vieille Levée

[illegible]

---

## MARCHANDISES.

L. H. RICHARD, 32, rue de la Douane, au 1er, encoignure Chartres, a reçu par le Nashville, du Havre, les articles suivans qu'il offre à vendre en gros à des termes raisonnables.

| | | |
|---|---|---|
| 5 | Caisses | Barèges et Balzorines soies et laine, grandes Nouveautés. |
| 14 | " | Coutils fils, dessins nouveaux. |
| 2 | " | Mérinos draps d'été noirs, Paturle, Lupin & Co. |
| 5 | " | Guinghams à carreaux et rayures. |
| 2 | " | Mouchoirs Batiste coton à rivière et ourlets |
| 1 | " | Châles & Écharpes Barèges à la Mode. |
| 1 | " | Dentelles fil blanches et noires, et imitation Malinee. |
| 1 | " | Jaconnat français, disposition nouvelle. |
| 1 | " | Chapeaux paille d'Italie, pour dames. |
| 1 | " | Crêpes, Voilettes, noires et blanches. |

13 jan L. H. RICHARD.

### MARCHANDISES SECHES.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises pour la saison, parmi lesquelles se trouvent les articles suivants qu'il offre à vendre à très bas prix :

Indiennes françaises en couleur et dessins à la mode, Dito do gros bleu deuil et demi-deuil,

Dito Anglaises et Américaines en couleur, à petits et grands dessins,

Dito do do pour deuil et demi-deuil,

Dito unies françaises, chamois bleu et rouge p. meub

Dito à raies satinées, do do do,

Bordures d'Indienne assorties pour meubles,

Damas laine en simple et double largeur pour meubles,

Dito laine et coton différentes couleurs, dessins riches,

Cachemires d'Écosse et mousseline de laine à la mode,

Mousseline de laine et Barège unis, en rose, bleu et blanc,

Dito do do pour deuil et demi-deuil

Mérinos et Cachemires français, noirs et en couleurs,

Dito anglais noir et en couleur; Alpacas unis, noir et bleu de France,

Alépines et Prunelles noires; Étamines noires et vertes,

Soie d'Italie et taffetas cuit, noir en simple et grande lgr.

Poult de soie, Reps et gros de Naples frais, pour robes,

Robes de barège, crêpe et gaze pour bal,

Pékin noir, glacé et satiné, à raies et à carreaux,

Moirés noirs et en couleur; Satins unis, noirs et en couleur, Gros de Naples unis, noir et en couleur,

Dito Reps et pékins en couleur, à raies et à carreaux.

Dito Levantines et foulards en couleur, à carreaux,

Velours à carreaux, satins noirs, unis et façonnés et cachemires pour gilets,

Velours de soie et coton noirs; Serges soie et en laine pour tailleurs,

Cordonnet de soie et soie à coudre, noire et en couleur,

Châles Indous, cachemires d'Écosse, Thibet et mousseline de laine, châles de laine à raies, carreaux et damassés, dito 4, 5, 6, 7 et 8/4; Mérinos et mousseline de laine noirs; dito 5, 7 et 8/4 soie noire et en couleur,

Cravattes, pointes et fichus en gros de Naples, velour, cachemire et mousseline de laine pour dames,

Barège vert pour voiles et taffetas cuit,

Voilettes et écharpes en dentelles moirés et blanche s,

Écharpes de soie, cachemire et barège,

Cravattes et écharpes satin noir, et en couleur pour hms.

Dito gros de Naples noir et en couleurs,

Cols mousseline et jaconats, brodés, unis et garnis,

Guimpes, fichus et robes, mousseline brodée,

Manchettes de mousseline, batiste et jaconats, unies et brodées; Bandes de mousseline, batiste et jaconats brodées, et à rivière; Entredeux et festons mousseline, batiste et jaconats brodés,

Dentelles et entredeux Valenciennes; dito Mérinos et point de Paris,

Dentelles et entredeux coton et imitation Valenciennes,

Dentelles noires et filets mouchetés,

Bobinet 4/4 blanc et noir, unis et moucheté; Gaze lisse et crêpe noir,

Voiles et mouchoirs de crêpe lisse pour deuil,

Toiles d'Irlande, de Paris et Bretagne; dito do 5, 8, 9, 10 12/4, à draps, et pour taies d'oreiller,

Dito Crétonnes 5, 6 et 12/4 do, ouvres et damassés pour nappes et serviettes,

Nappes et serviettes damassés; Nappes damassées et en toile écrue,

Serviettes ouvrées et en toile avec liteaux en couleur,

Tapis de laine pour pianos et pour tables,

Baizes vertes et en couleur, et toiles cirées,

Casimirs français, fantaisie à raies et à carreaux,

Dito do noirs, unis, satinés et façonnés,

Dito anglais et américains, noirs et en couleurs,

Draps français et anglais, noirs, bleus, et en couleur,

Castor français pour paletots; Tartanes carreaux, cachemires et casimirs legers pour enfants,

Tiritaine, laine rouge et bougran pour tailleurs,

Gants de peau Jouvin et Castors, noirs et blancs, et en couleur, pour femmes; Gants de peau blancs longs et demi-longs; dito do de soie blancs, noirs, et en couleur pour hommes et pour femmes; dito Cachemire et Thibet pour hommes, femmes et enfants; dito coton et fil d'Écosse, en couleur et blanc,

Mitaines laine et coton avec doigts,

Gants et mitaines à filets, noirs pour dames, dito do longs,

Bonnets de laine et fil d'Écosse pour femmes et enfans,

Dito coton blanc et soie pour hommes et enfants,

Mouchoirs foulard soie, unis et croisés pour hommes,

Foulards coton et filoselle,

Mouchoirs imitation madras en couleur, deuil et demi-deuil; Mouchoirs et châles d'Indienne française,

Parapluies français en soie souple, cuite, 22, 24, 26, 28, 30, 32 et 34 pouces,

Ombrelles de soie Caméléon, poult de soie et moire, en couleurs noires et blanches,

Chemises soie, mérinos et coton pour hommes et femmes; Caleçons, Mérinos et coton blanc et écru pour hommes,

Flanelles rouges, Thibet unis et croisés,

Mousseline flanelle, et flanelle gaze,

Boutons pour habits et filets en métal et étoffes,

Dito pantalons et paletots; dito nacre fil et percale pour chemises,

Dito jais et dorés pour habillements d'enfans,

Galons et lacets de fil français et allemand,

Corsets français et lacets de soie et filoselle; Rubans satin et taffetas noir et en couleur; Cols de mousseline jaconats, mouchoirs batiste brodés à rivière,

Mouchoirs batiste blancs, imprimés, à raies et à ourlets,

Dito do brodés et à rivière; dito coton brodés et à vignettes,

Batiste blanche et Linon écru; do jaconats et percales Percales brodées, bazin à petites raies pour meubles,

Mousselines suisses unies et tarlatanes blanches,

Mousselines et jaconats à raies et à carreaux,

Rideaux de mousseline brodée et mousseline damassée,

Contrepoints en piqué blanches et en couleur, Couvertures françaises en laine et mérinos et molleton blanc pour grands lits,

CHA. BARRIERE,

10 nov 20, rue de Chartres.

### MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

**C. YALE Jr.**

No. 13, RUE DE CHARTRES, Nouvelle-Orléans.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, un grand et complet assortiment de marchandises de PRINTEMPS, auxquelles il invite l'attention particulière des Marchands de cette ville et de la campagne.

Son assortiment consiste en partie des articles suivants : Jaconat et Organdis français.

Barège nouveau genre, Balzorines et Gingas.

Robes brodées pour bal en Tarlatane et Mousseline suisse.

Soieries et Satin riche pour robes, pour Chapeaux et Florence en couleur.

Gros de suisse noir, et noir bleu, soie d'Italie.

Toiles d'Irlande, toiles à draps, nappes et serviettes damassées.

RUBANS POUR CHAPEAUX ET BONNETS, TAFFETAS ET SATIN, un assortiment complet.

Crêpe et crêpe lisse, noir et couleur.

Barège vert, et voiles de différents genres

BOMBAZINES ET ALPACA.

Aussi un grand assortiment de MARCHANDISES BLANCHES, DENTELLES, TOILES, BRODERIES, &c &c, aussi un complet assortiment d'Articles pour MODISTES, CHAPEAUX ET TAILLE DE TOUT GENRE.

Fleurs artificielles, FRANÇAISES ET AMÉRICAINES.

Tient aussi constamment en vente, GANTS ET MITAINES de toute espèce, et qualité.

Bas de laine, filoselle, coton et soie.

Jupons blanc, raye et façonne,

SCHALES ET CRAVATTES fantaisie; et une grande variété de marchandises, tenu dans ce genre.

C. Y. Jr., recevra par chaque navires, de nouvelles marchandises de saison, achetées aux ENCANS DE NEW YORK. 9 fev

CHAUVIN & LEVOIS, 64, rue de Chartres.—Viennent de recevoir par les navires Nashville et Brahma, du Havre, les marchandises suivantes, qu'ils offrent à vendre: —2 caisses mérinos noir 5/4 et 6/4, Paturle, Lupin & Co.; 6 caisses coutil fil, nouveauté; 2 do cotonnade nouveaux dessins; 2 do laine pour printemps; 1 do chemises couleur, Mulhouse; 2 do guinghams à carreaux; 1 do mouchoirs façon Madras; 1 do lasting noir, nos. assorties; 1 do taffetas gommé; 2 do chapeaux paille pour femmes, gypsie, pamela, etc; 3 do do paille pour hommes, bords doublés; 4 do do do do bords simples; 5 do do do pour enfans; 3 do do paille façon latanier; 20 do do feutre gris pour hommes, 2 do mouchoirs batiste de tout genre; 1 do barège vert, noir bleu et blanc; 2 do barège Desdemona, Floride, etc; 2 do balzorine nouveauté; 1 do écharpes barège unies et façonnées; 1 do crêpe blanc, bleu, céleste, paille et noir; 1 do gants et mitaines filet, soie et fil d'Écosse; 1 do rubans satin et taffetas, No 1 à 12; 1 do ombrelles assorties; 1 do parapluis soie, 24, 26, 28, 30 et 32 pouces; 3 do pommade et crème de Perse; 1 do poudre assortie d'odeurs.

Constamment en magasin, les articles suivants : Jupons crinoline, corsets sans coutures et autres, foulards soie, bourses coton et soie, lacets assortis, rubans fil, boutons soie, métal, os et autres, soie à coudre, bretelles gomme laine à broder, canevas, bas et chaussettes coton, cravates soie et taffetas, cols et bonnets brodés, gants de peau, plumeaux, peignes ivoire, écaille, corne et buffle; brosses à dents, à tête et à ongles; parfumerie, &c, &c.

29 jan

A VENDRE par les soussignés à des prix très modérés pour du comptant : Jaconats français (haute nouveauté de Dolfus, Mieg & Co.); Jaconats français (haute nouveauté de Gros, Odier & Co.); Barèges, nouveauté, pour robes; Organdi nouveauté pour robes; Batiste d'Écosse à carreaux et à raies; Écharpes de barège, rayures satinées; Mousseline suisse unie et à raies; Mousseline suisse à carreaux et à fleurs; Ginga fil à petits carreaux; Lasting noir pour souliers; Piqué blanc pour gilets; Coutil fantaisie pour pantalons; Casimir blanc et paille; Toile à draps et Osnaburg; Brin gris pur fil; Chapeaux de paille pour dames; Foulards tout soie, unis et croisés. D'importations antérieures : Un grand assortiment de bas et chaussons et de marchandises de saison.

27 jan DAVID & CHAPUS, 93 et 95 Chartres

LE soussigné reçoit par le Nashville, du Havre, les articles suivants, qu'il vendra à des prix très raisonnables :

| | | |
|---|---|---|
| 4 | balles | Coutil français, dessins nouveaux; |
| 1 | do | Cotonnade française, do; |
| 1 | caisse | Chemises de couleur, article de Mulhouse; |
| 1 | do | Rubans satin et taffetas, No. 1 à 12; |
| 2 | do | Agrafes en boites rondes; |
| 1 | do | Cuillères en fer battu; |
| 2 | do | Bas et Chaussettes d'enfans; |
| 1 | do | Bretelles assorties; |
| 1 | do | Savon Monpelas; |
| 1 | do | Capsules par boites de 100. |

Reçu par les derniers arrivages,

Un grand assortiment d'articles de Paris, qu'il offre à vendre à des prix réduits pour du comptant.

14 jan O. TALAMON, 44 Chartres.

EN magasin—Vins rouges vieux, en barriques et en caisses; eau-de-vie vieille, de la marque Castillon, liqueurs assorties, absynthe suisse, huile d'olive en bouteilles et en demi bouteilles, eau de fleurs d'oranger divers modèles, bouchons à dames-jeannes, bouchons longs fins et bouchons ordinaires, à vendre par

19 janv B. TALAMON, 80, St Lou[illegible]

REÇU par les derniers arrivages de France et de New-York et à vendre par les soussignés :

| | | |
|---|---|---|
| 150 | pièces | Listados assortis; |
| 80 | douzaines | Chemises gingas; |
| 50 | " | Chemises devant toile, bon marché; |
| 30 | " | do do petits plis de mode; |
| 100 | " | do couleur, nouveau genre; |
| 300 | " | Bretelles dans tous les genres; ainsi que |

foulards, mouchoirs batiste, chaussettes, gants, cravates, écharpes, &c. LOISON & SILVESTRE,

26 jan 36, rue de Chartres.

### OCTAVE TALAMON,

44, RUE DE CHARTRES.

REÇOIT par le Norman, du Hâvre, Vicksburg, de New-York, un grand assortiment de Marchandises Françaises et Américaines, qu'il offre à vendre à des prix modérés. Son stock se compose de :

Mousseline de laine de différents prix ;

Châles cachemire et Thibet, 6/4 et 7/4;

Dito mousseline de laine noirs, 6/4 et 7/4;

Dito dito imprimés, 6/4 et 7/4;

Cotonnade française; Casimir pour pantalons;

Gilets de tricot en coton;

Chemises de couleur, belle qualité;

Fleurs artificielles françaises; Rubans satin, Nos. 1 à 12;

Rubans taffetas Nos. 1 à 12,

Gants de peau pour homme et pour dames;

Dito de cachemire, dito dito ;

Dito de soie, dito dito;

Dito de filoselle, dito dito;

Dito de coton, dito dito;

Ombrelles Polka et Pavaline moirées; dito dito unies;

Corsets français de toutes qualités;

Soie à coudre noire et bleue;

Chaussettes mérinos, blanches; do cachemire, grises;

Dito coton assorties; Passementerie nouvelle ;

Cordelières grandes et petites;

Ganses en soie et poil de chèvre; dito en coton;

Coton jaune pour rideaux; Bas de soie noirs;

Chaussettes de soie noires; dito rayées, couleurs;

Bas coton gris, français; dito bleus et blancs;

Jarretières de peau avec élastiques; dito pour enfans;

Canneva à broder; Cravates de soie noires et couleurs;

Bretelles dans tous les genres; Mitaines laine;

Rubans de velours, assortis;

Bourses en soie, ombrées et unies; do coton, tous genres;

Un grand assortiment de Parfumerie fine;

Galons de fil de toutes descriptions ;

Colliers et Bracelets dans tous les genres;

Peignes d'écaille, différents genres,

Dito de buffle; do de corne, do; cartes à jouer;

Un grand assortiment de Peignes d'ivoire;

Agrafes et capsules, toutes qualités;

Couverts et Châlles Wel[illegible]

[illegible]

---

## AMUS[illegible]

### THEATRE [illegible]

MARDI, 3 MARS [illegible]

LA REINE DE CHYPRE,

Grand opéra en 5 actes et 6 tableaux, d'Halevy.

On commencera à 6 heures et demie.

On peut se procurer la brochure des *La Reine de Chypre*, avec traduction littérale en anglais, en vente au bureau du théâtre.

DANS LA ROTONDE DE LA BOURSE ST. LOUIS.

MERCREDI SOIR, 4 MARS,

LOCOMOTIVE AERIENNE.

CURIEUSE EXPERIENCE—INTERESSANTE DECOUVERTE.

SIG. MUZIO MUZZI, de Bologne (Italie) donnera pour la première fois dans cette ville, une expérience publique de sa LOCOMOTIVE AERIENNE, au moyen d'un modèle construit de manière à ce que tous les phénomènes de locomotion puissent se produire sous la rotonde de la Bourse St. Louis,

Avant l'expérience, M. DURANT DU PONTE prononcera une dissertation (lecture) sur les aérostats, et expliquera comment la nouvelle machine se meut dans les airs.

L'entrée par la salle de bal, ce qui a été obtenu spécialement pour la convenance des Dames, et qui sera la seule entrée.

Billets $1. Les enfans moitié prix. On pourra s'en procurer dans les principaux hotels, chez les libraires et à la porte d'entrée pendant la soirée du spectacle.

2 mars—3

### SALLE DE BAL DU GLOBE.

ENCOIGNURE ST. CLAUDE ET ST. PIERRE.

LES PROPRIETAIRES informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils viennent de louer cette belle Salle, et qu'ils en ont fait l'ouverture SAMEDI 31.

tous les soirs il y aura

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Un RESTAURANT et une BARRE sont attachés à l'établissement et sont pourvus des liqueurs, &c. du meilleur choix.

*Prix d'entrée pour la Salle de Bal.*

Les Messieurs, $1 00

Les Dames, GRATIS.

S. VIOSCA, GEORGE STEPHENS, } Propriétaires.

STEPHENS, Directeur.

N. B.—Il y aura un Bal chaque soir, jusqu'à nouvel ordre. L'orchestre est composé des meilleurs musiciens de cette ville. La police sera tenue avec beaucoup de soin.

31 jan—

### ORCHESTRES DE BALS.

MONSIEUR P. A. LEGENDRE, chef d'orchestre de la Salle St. Louis et de celle du Bataillon Washington, offre ses services pour Soirées, Bals, Nôces, Réunions, etc.

M. Legendre est à même d'exécuter les quadrilles les plus nouveaux, les waltz les plus en vogue. Ses prix seront des plus modérés.

S'adresser, rue Dauphine, No. 224, ou au bureau des salles précitées. 30 dec—2 m

### AVIS AUX MILITAIRES.

LES membres du YAGER BAND informent respectueusement les militaires de la Nouvelle Orléans, qu'ils se sont formés en corps qui sera connu à l'avenir sous le nom de NEW-ORLEANS BRASS BAND, et que s'étant pourvu d'un bel uniforme, ils seront à même de fournir de la musique pour les militaires, les corps civils, les bals, réunions et sérénades.

On pourra laisser un mot au magasin de musique de M. John Lindner, No. 47, rue de Chartres, à celui de M. B. Casey, encoignure Douane et Camp, ou chez M. C. Hopt, chef d'orchestre du corps, No. 257, rue Conti, et le corps de musicien se rendra au lieu et à l'heure qu'on désirera l'avoir. 21 jan—60

### L'ECHO DES FEUILLETONS.

JOURNAL Littéraire, paraissant le 15 de chaque mois. Ce journal se publie par livraisons dont chacune est illustrée d'une gravure sur acier, exécutée par les meilleurs artistes de Londres et ornée de vignettes, ouvrage du fameux Lesestre. Les 12 livraisons forment la matière de 12 volumes in 8o ordinaires.

Les années 1841, 1842, 1843, 1844 et 1845 sont en vente Prix de chaque année :—Un volume broché $3, reliure simple $4; reliure de luxe $5.

Prix de l'abonnement, 12 livraisons brochées, $3 par an—avec une jolie gravure de modes, $3 50.

### LE JOURNAL DES JOURNAUX.

REVUE Littéraire, paraissant le 1er de chaque mois, publié par les mêmes éditeurs, le Journal des Journaux est le complément de l'Echo des Feuilletons, dont il ne reproduit aucun des articles. Chaque livraison formant 40 pages grand in 8o est illustrée de deux jolies gravures sur papier chiné, œuvres des premiers artistes Français et d'une charmante gravure de modes.

Prix de l'abonnement :—$3 50 par an, avec gravures de modes.

### LOUIS XIV ET SON SIECLE.

HISTOIRE Pittoresque et Curieuse de la période de 1615 à 1715, par Alexandre Dumas. Cet ouvrage se publie en 60 livraisons, dont 30 formeront un volume. L'ouvrage se composera de deux superbes volumes, contenant la matière de 8 volumes ordinaires, orné d'au moins 130 grands sujets, de 60 gravures à part et d'une foule de vignettes et culs de lampes, etc., etc.

Chaque pamphlet contient deux livraisons.

Directeur M. DE LA PLACE, au Bureau de l'Abeille, rue de Charles, No 81. 26 jan

### J. S. DE PALOS.

*Professeur de Langues Modernes, auteur d'une Méthode Pratique pour enseigner L'ANGLAIS ET L'ESPAGNOL.*

SES cours ont toujours été couronnés de succès, et les personnes qui ont déjà étudié l'anglais et l'Espagnol et qui ont fait peu de progrès dans la connaissance de ces langues, en feront de rapides par la méthode de M. Palos.

CONDITIONS PAR MOIS.—Dans sa classe, leçons trois fois par semaine, $6 chaque.—Le cours particulières, trois fois par semaine, $12 payables d'avance. S'adresser No. 14, rue de la Bourse des Marchands, (Exchange Place) près du bureau de la poste, entre les rues Douane et Canal; depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après midi, et depuis 5 heures du soir jusqu'à 8 heures. 13 fev

JHON M'CARTY, MÉCANICIEN,

No. 124, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés à des prix modérés. 13 fev—1an.

### Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources mêmes ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.

On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.

W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri) ou à ses agents, KENNETT & DIX.

23 oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord des États-Unis, les articles suivans, qu'il offre à vendre en détail au plus bas prix du gros. Il engage les acheteurs à visiter son stock, qui est un des plus complets.

Bas et chaussettes de toutes grandeurs, en laine et en coton Couvertures pour grands et petits lits

Cotonnade américaine et française;

Indiennes américaines et françaises de toutes les qualités;

Indienne Merrimack bleue, nouveaux dessins;

Coton blanc et écru croisé, belle qualité;

Cotonnade York Denims, et Ripka cotonnade,

Châles en laine, dito en coton, assortis,

Beaux châles cachemire, dito Jory avec galerie,

Coutil à matelas, de toutes largeurs;

Percale blanche, depuis $1 25 la pièce jusqu'à $4,

Coton blanc et écru d'une seule largeur, pour draps,

Coton blanc et écru des Indes, excessivement fin;

Coton blanc, depuis 8 cents jusqu'à 30 cents;

Toile à draps, depuis 5/4 jusqu'à 12/4,

Toile d'Irlande et bretagne;

Toile de Paris et estoupille;

Parapluies en soie, dito en coton, de toutes les grandeurs

Ombrelles pour dames (nouveauté);

Cols brodés, nouveau genre;

Mouchoirs batiste, garnis en valenciennes;

Un grand assortiment de mouchoirs unis, à ourlet et à riv.

Un assortiment de services de table damassés, diapres et unis; serviettes écrues avec barres en couleur.

Fil patenté de Marshall, du No. 25 à 80.

Fil d'Alexandre et de Taylor, en bobines de 200 et 300 yds;

Chemises mérinos pour hommes et pour dames;

Flanelle française, gaze extra fine

Flanelle américaine, blanche, rouge, jaune et verte.

Voilettes blanches et noires;

Un bel assortiment de dentelle et entre-deux en fil d'Écosse;

Beaux foulards pour hommes et pour enfans;

Mouchoirs chollet;

Bretelles élastiques pour hommes et pour enfans;

Indiennes à meuble, unies, damassées et rayées;

Bordures en couleur pour rideaux

Percale brochée très fine; soierie soire unie et façonnée depuis 1/2 aune de large jusqu'à 1 1/2 aune.

Moire noir de toutes les largeurs;

Écharpes et mantelets, ouatés et non ouatés;

Serge noire, et florance couleurs assorties;

Frange torse, dito lezarde;

Gants chevreaux de toutes les couleurs;

Gants soie noirs pour hommes, dames et fillettes;

Gants en filet et fil d'Écosse;

Mérinos français et mousseline laine, couleurs unies;

Casquettes en drap et en velours, pour enfans;

Madras français, dessins nouveaux;

Jupes en pitre de Manille;

Mousseline laine noire, en simple et double largeur;

Étamine, alpaca et barrège noir; crêpe noir et blanc;

Voiles crêpe; dito en barrege noirs;

Tapis pour escaliers et pour devant de cheminées;

Épingles, galon, lacet, cordonnet, boutons et agraffes;

Pommade et crême de Perse;

Ouate blanche et grise, et percale en couleur.

4 oct D. B. MACARTY, 238, Bourbon.

### LISTADES, AMARIAS, &c.

LES soussignés ont actuellement en magasin, et offrent à vendre 25 caisses listados en fil, 8 caisses listados de l'Union, 10 dito arabias fil, 15 do arabias de l'Union, 20 ballots coutil d'un nouveau genre, 10 caisses batiste à carreaux, 12 caisses coutil fil blanc, 15 caisses toile d'Irlande, 5 dito à draps 10/4, 2 dito toile à draps 12/4, 2 do coutil à matelats, 2 balles flanelle gaze extra superfine.

Toutes ces marchandises sont fraîches et seront vendues par colis, à aussi bas prix qu'on pourrait les obtenir dans les villes du Nord. Nous prions respectueusement les détaillans de la ville et de la campagne et particulièrement ceux de la Mobile, Natchez, Vicksburg, etc., qui viennent en ville, de venir examiner cet assortiment.

H. DE GOER & RIFFARD,

15 jan 31 rue des Magasins

CONSERVES, papier &c.—1000 boites petits pois; 10 boites patés truffes assortis, 10 caisses papier à lettre français, surfin pour l'étranger, à vendre par

REYNAUD, CUCULLU & Co.

26 jan 34 Tchoupitoulas

DETENU à la Geôle de Police de la Municipalité No. 2, depuis le 10 du courant, une négresse nommée CELESTE, se disant appartenir à Mlle. Silva, f. c. l. demeurant dans la 1re Municipalité, elle est âgée de 17 à 18 ans, taille de 5 pieds 1 pouce, ne parlant que le français.

Le propriétaire est requis de réclamer ladite esclave au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.

Nouvelle-Orléans, le 24 février, 1846.

24 fev M. HERNANDEZ Jr. 2d.-lieutenant et geôlier.

DETENU à la geôle de police de la Municipalité No. 3, depuis le 20 du courant, un petit nègre nommé JANVIER, se disant appartenir à M. Adolphe Livaudais, demeurant dans la ville de Lafayette, il est âgé de huit à dix ans, taille de quatre pieds quatre pouces, ne parlant que le français.

Le propriétaire est requis de réclamer le dit esclave, au bureau du recorder, en se conformant à la loi.

Nouvelle-Orléans, le 23 février 1846.

M. HERNANDEZ Jr.,

24 fev—10 Second lieutenant et geôlier

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron le quinze du courant, de l'habitation de Madame Philippon, sur la rive gauche du fleuve, cinq milles au-dessous de la ville, le nègre HENRY CRAMPON, âgé d'environ vingt-huit ans, taille cinq pieds huit pouces, peau brune, grande bouche, regardant toujours en dessous, parlant anglais seulement. La récompense ci-dessus sera donnée à toute personne qui ramènera l'esclave sur ladite habitation ou à MERLE, BEYLLE & Co,

18 fev—15 79 Tchoupitoulas

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron [illegible] de novembre dernier, le nègre [illegible] d'environ trente-huit ans, parlant [illegible] français, taille de cinq [illegible] noir, cheveux très courts [illegible] pendant longtemps pour [illegible] payée à celui qui le ramènera [illegible] ou le logera dans une [illegible]

[illegible] B. MACARTY Jr.

[illegible]

---

## C[illegible] VINS.

[illegible] Médoc; [illegible] vins; 6 [illegible] fort.

150 demi barriques [illegible], Château Margaux, Château Lafitte, Haut Sauterne, [illegible].

200 caisses par 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles St Emilion, St Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Château Léoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne.

100 caisses muscat de Frontignan; 10 tierçons vinaigre de vin blanc; 200 paniers par 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles huile de Plagniol et Bénagé; 50 caisses cerises à l'eau-de-vie de Chauvet et Clermont; 20 do fruits à l'eau-de-vie; 20 do liqueurs fines, surfines et superfines; 100 paniers anisette fine, surfine et superfine; 20 do de 6 bouteilles guignolet; 20 caisses Curaçao; 20 do kirchenwasser; 20 do absinthe Veyson et Lasalle; 20 do marasquin; 10 do eau-de-vie Dantzick; 20 do de fleur d'oranger; 20 paniers vin de Champagne; [illegible]; 5 do moutarde française; 1 do [illegible] gallons; 10,000 capsules à bouteilles; 200 [illegible] Julien Médoc 1840; 6 caisses [illegible] porcelaine; 150 paniers par [illegible]; 150 boites et demi-boites cèpes à l'huile; 3,000 boites et demi-boites petits pois au beurre; [illegible] boites sardines à l'huile; 300,000 bouchons fins et longs. 18 fev NUMA LACOSTE, 105 rue Royale

A VENDRE par les soussignés les articles suivants : 12 barriques vin rouge Château Lafitte, 8 do Château Margaux, 15 do do St Julien Médoc, 20 do do St Emilion No 1, 20 do do St Estèphe Médoc, 20 do do St Emilion No 2, 10 demi barriques do Château Lafitte, 10 do do Château Margaux, 15 do do St Julien Médoc, 15 do do St Julien Médoc, 12 do do St Emilion No 1, 12 do do St Estèphe Médoc, 8 do do St Emilion No 2, 20 do vin blanc Haut Sauterne, 10 do do Haut Barsac, 20 do do Sauterne, 200 caisses vins rouges et blancs en caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles, des marques ci-dessus—70 caisses liqueurs, superfines, surfines et fines de Champion, 50 caisses Marasquin, Curaçao, 20 caisses jus de groseilles framboise pour sirops, 20 paniers, 20 do vins Muscat, Lunel et Frontignan, 20 do vins d'Espagne, Xeres, Malaga Zérès, Rota et Alicante, 50 caisses absinthe diverses marques, 50 do Kirch Wasser, 10 do fruits assortis, 25 do cerises, 25 paniers Champagne, 2000 boites sardines par 3/3, 1/2 et 1/3 do boites, 200 boites cèpes à l'huile, 200 do petits pois, 150 milliers bouchons assortis.

F. & J. LACOSTE,

18 fev 105 rue Royale

EAU DE VIE—Reçu directement de la Rochelle et à vendre par les soussignés :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 10 | demi pipes eau de vie d'Alex. Seignette, dite preuve, | | | | |
| 10 | do | do | do | do | do |
| 5 | quarts | do | | do vieille | 1837, |
| 5 | do | do | | do | 1838, en douane et |

ayant droit au drawback, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

20 janv 36, Chartres

SARDINES A L'HUILE—1600 boites et demi boites Sardines à l'huile, marque B. GUILLOUX, à vendre par les soussignés.

Ces Sardines ont été importées sur les navires Narragansett et Ducation, et ne viennent pas de New York ou se font des contrefaçons présentées sous l'huile de sardine, que l'on envoit ici sous le nom de GUILLOUX.

J. F. BERCIER & Co.

15 dec 54, Vieille Levée.

LES soussignés reçoivent par les navires Rose-Standish, Nancy W. Stevens, Uncas, et Auburn, venant de New York

| | | |
|---|---|---|
| 5 | caisses | bas blancs fins, depuis $2 50 jusqu'à $10. |
| 3 | do | do dans les bas prix. |
| 4 | do | do mêlés, grands, pour hommes et enfans |
| 3 | do | do écrus, diverses qualités. |
| 5 | do | do de filettes et pour enfans, assortis, blancs et couleur. |
| 3 | do | do chaussettes de couleur, diverses qualités. |
| 12 | do | do écrues, fines et fortes. |
| 10 | do | do gants pour hommes et femmes, en couleurs et blancs. |
| 4 | do | do peignes de corne, écaille et ivoire assortis. |
| 4 | do | do boutons, os, métal, soie et lasting. |
| 5 | do | do beaux ciseaux, couteaux, rasoirs, cuirs. |
| 1,200 | milliers aiguilles J Warring et autres. | |
| 1 | caisse | hameçons Nos. assortis, même marque |
| 3 | do | ardoises Nos. assortis avec crayons. |
| 2 | do | fil patenté, par livres, assortis, noir, bleu et écru. |
| 2 | do | ficelle coton ciré, en pelottes. |
| 2 | do | papier rayé et uni pour lettres et autres. |
| 2 | do | cartes à jouer à deux têtes et autres. |
| 3 | do | mouchoirs de poche blancs, avec dentelle à rivière et brodés, etc. |

Ils ont constamment en magasin un grand assortiment d'autres articles pour la campagne et pour la ville, à vendre au comptant, par TATOUT FRÈRES,

3 fev 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse

EN magasin et à vendre par le soussigné

3000 boites et demi boites petits pois au beurre.

1000 do do do champignons et cèpes,

1000 demi boites sardines à l'huile.

300 caisses vieux vin rouge, Château Margaux, Lafitte, Haut Brion, Barsac, Larose et Latour,

250 barriques vieux vin rouge, diverses marques,

300 paniers champagne, diverses marques,

400 paniers anisette fine et surfine,

100 caisses vin de Bourg que Chambertin [et] Saint George, 300 caisses vieux vin rouge St Julien, 50,000 bouchons fins et surfins, 200 do do à damejeannes.

14 fev CHAS. DUFOUR, 11 Conti

EN débarquement du navire Talma, capt. Cayol, venant de Bordeaux :

60 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc et Graves, Blanquefort,

20 barriques vin rouge St. Julien Médoc 1841,

6 caisses de demi bouteilles vin rouge à étiquettes capsules,

6 do do vin blanc do do

20 paniers bouteilles vides, à vendre par

19 janv B TALAMON, 80, St Louis

REÇU par les derniers arrivages de Bordeaux, Marseille et du Havre :

50 barriques vin rouge de Bordeaux; 80 do vin de Marseille, marque Bergasse; 25 demi barriques vin blanc; dix quarts eau de vie de Cognac première preuve, 80 caisses eau fleurs d'oranger; en caisses et estagnons; 300 do vins en caisses de 12 bouteilles; 100 do absinthe et kirsch, diverses qualités, 95 do cerises et prunes à l'eau de vie; 50 paniers huile de Marseille, 80 do guignolet d'Angers; 500 do anisette de Bordeaux; 100 000 bouchons fins et ordinaires 300,000 bouchons pommes; 300 demi boites cèpes à l'huile, 30 caisses avec les douze bouteilles vides; Peintures vertes et vernis, à vendre par

DUDOUYT & TEULADE,

27 jan 13 rue Toulouse

LIQUEURS—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages et a en magasin :

30 barils brandy du Nord; 50 do genièvre marque double ancre, 25 do genièvre de Rock Spring; 100 do eau de pêche supérieure de Baltimore; 20 barils vieux whiskey de Monongahela; 30 do whiskey de Seigle; 12 do vieux whiskey Bourbon, 10 barils huile pour lampes, à vendre par

9 fev SMITH BRYAN, 30 Douane

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Levi H. Gale, de Bordeaux 150 barriques vin rouge, 10 demi barriques vin blanc, haut Sauterne; 20 barils vin blanc idem. En magasin 100 barriques vin rouge, de qualités diverses, 50 barils et demi barriques vin blanc. Eau de vie quatrième preuve, J. J. Dupuy, do do de Pellevoisin, do do fine champagne, cerises à l'eau de vie, absinthe suisse de Sauvageot et Bruneteau, anisette superfine, kirschwasser de Sauvageot et Bruneteau, huile d'olives de J. Plagniol. G. M. LUCAS,

31 dec 103 Bienville

A VENDRE par le soussigné les articles suivants :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 50 | Barriques de vin rouge, | de | St-Julien | |
| 25 | do | do | de | St-Emilion |
| 50 | do | do | de | St-Estèphe |
| 30 | do | do | de | Margaux |
| 50 | demi barriques do | | de | Pauillac |
| 50 | do | do | de | Margaux |
| 50 | do | de vin blanc, | de | Haut-Sauterne, |
| 200 | Caisses de 12 bouteilles de vin rouge, Médoc; | | | |
| 50 | do | do | de | Margaux; |
| 50 | do | de vin blanc, de H-Sauterne, | | |
| 25 | do de 24 demi bouteilles, | | de | do |
| 6 | Futailles Eau de Vie de Cognac fine Champagne très vieille | | | |
| 10 | Caisses Cerises à l'Eau-de-Vie; | | | |
| 5 | Paniers d'huile d'Olives; | | | |
| 10 | Caisses prunes à l'Eau-de-Vie; | | | |
| 5 | Balles de bouchons, diverses qualités; | | | |
| 5 | Futailles fil à voile en petites pelottes; | | | |
| 10 | Caisses de 48 demi boites Sardines à l'huile; | | | |
| 5 | Paniers de 100 chaque, bouteilles vides, &c. | | | |

14 fev EDOUARD LARRONDE, 35, rue St-Louis

EN magasin et à vendre par les soussignés—Un grand assortiment de mouchoirs batiste fil, unis à ourlet et rivières, brodés et imprimés, couleurs; bretelles soie et gomme, do fil d'Écosse, dernière genre, gants fil de soie noire et couleur, do fil d'Écosse et de fil, voilettes noires et blanches, crêpe noir, corsets diverses formes, bas de soie noirs, chaussettes soie et fil, pèlerines de soie pour robes, bas et chaussettes coton, couleurs et blanches, boutons à habits, dito nacre, do en métal pour robes chemises, gilets et habillemens d'enfans, épingles assorties pour coiffure, peignes divers, rubans de fil, anneaux à rideaux, chemises toile do, coton blanc, cravates et cols cravates, dentelles blanches et noires, bandes inépuisables, manches et cols, mousseline brodée, casimirs légers, eaux de Cologne, pommades diverses, essences, savons en boites et autres, quinze paires lampes carcel. F. & J. LACOSTE,

19 fev 105, rue Royale

EN magasin et à vendre par le soussigné, 600 caisses liqueurs assorties, 100 caisses Absinthe, 100 caisses Kirsch, 60 caisses Curaçao de Hollande. S. V. BARRET,

19 fev 28, Vieille Levée et 21, rue Gravier.

EN magasin et à vendre par le soussigné, 100 caisses Muscat qualité supérieure, grand modèle, 200 paniers Huile de Bordeaux, 100 paniers Huile de Plagniol.

19 fev S. V. BARRETT, 28, Vieille Levée et 21, Gravier

HUILE D'OLIVE—Les soussignés, agents de MARCELLIN SUR, pour l'huile d'olive qu'ils raffinent à Nice, offrent à vendre une variété de paniers contenant des bouteilles de 24, 20 et 12 onces, à des termes raisonnables. GEO. GREEN & BROTHER,

18 fev—1an 68 Gravier.

CHAPEAUX DE PAILLE—30 caisses qualités assorties, venant d'arriver et à vendre par

18 fev FROST & Co, 10 Magasins

CHAPEAUX—250 caisses Nutria, fourrures, soie, casimir et feutre, à vendre par FROST & Co,

18 fev 10 Magasins

CHAPEAUX de Campêche—à larges tresses et doubles, à vendre par FROST & Co,

18 fev 10 Magasins

PLOMB—300 saumons, en débarquement du steamer Julia Chouteau, à vendre par

14 fev MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas.

CHAUX—500 barils, à vendre par

BUDDECKE, WOODS & Co,

16 fev 98, Tchoupitoulas

CIGARES de la Havane—De toutes qualités et des meilleures marques, à vendre par B. VALLS,

18 fev 26 Commune

VINS—Champagne, Bourgogne rouge (Volnay), Constance, à vendre par LEOPOLD JEANNET,

22 jan 22, rue St. Louis.

SERRURES françaises—5 caisses, serrures françaises numéros assortis, en débarquement et à vendre par

22 janv LEOPOLD JEANNET, 22, St Loui

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales au comptant, sur les consignations de sucre, mélasses, café, etc., faites à A. et R. Buchanan, à Louisville, ou Agnero & Buchanan, à St. Louis.

GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co,

20 déc 64 Tchoupitoulas

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—71 caisses en débarquement de la barque Attica, à vendre par R. G. HOBBS,

8 janv 18 Douane

A LOUER dans le passage de la Bourse, quelques portes avant la rue Bienville, un joli petit magasin à trois étages, peint et tapissé à neuf.

Pour les conditions, s'adresser au Dr. BLANCHARD,

9 fev 168, Royale

FONDS de la Banque Consolidée—A vendre en sommes à la convenance des acheteurs par

30 janv HEPBURN & TURPIN, 11 Royale

CIGARES DE LA HAVANE—60,000 Regalias, Floresta, Grata, Europa, Diana et Aurora, en débarquement du brick Thos. Street, à vendre par

7 fev HEPBURN & TURPIN, 11 Royale

TOILE à Voile de Coton pour Tentes et Prélats.—Toile de la manufacture de Paterson, marque "Jno. Colt," 44 pouces de large numéros assortis, en débarquement du navire St Mary, et à vendre par

[illegible] LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis.

EN débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux et à vendre par [illegible]

123 barriques vin rouge [illegible]

44 barils et demi barriques vin blanc Haut Sauterne,

5 quarts de pipes Cognac fine [illegible]

19 janv—1m. [illegible]

GOMME Blanche triée.—5 futailles Gomme blanche triée en débarquement du navire Talma, à vendre par CHS. DUFOUR,

18 [illegible] 11, Conti.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné :

16 barriques vin rouge;

8 demi barriques vin blanc. CHS. DUFOUR,

AVIS—Avant complété [illegible]

[illegible]

---

[illegible] VAPEUR CLINT[illegible]

[illegible]

[illegible] W. H. AVERY [illegible]

N. B. Le mercredi, le Clinton ira jusqu'au Fort Adams, et partira de ce dernier port, tous les jeudis après-midi.

POUR LES ATTAKAPAS—Directement—Le bateau à vapeur neuf et bon marcheur ST. MARY, capitaine R. Muggah, [illegible] Bienville, le Mardi 3 mars à 10 heures du matin, [illegible] pour St. Martinville, la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, Debarcadère Prévost, la baie Berwick et tous les ports intermédiaires sur l'Atchafalaya, le Tèche et le bayou Bœuf. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, No. 1, Front Levée.

3 mars

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.

Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, a été acheté expressément pour ces voyages, et partira pendant toute la saison pour le port ci-dessus, partant de la Nouvelle Orléans tous les mercredis après-midi, à 5 heures; Thibodeaux tous les samedis après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN.

POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les jeudis à 10 heures, arrivera le même soir à la Balize, et partant de la Balize le dimanche matin à 10 heures, il arrivera à la Nouvelle-Orléans tous les lundis au soir.

POUR LA POINTE-A-LA-HACHE—Partant de la Nlle Orléans tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe-a-la Hache, il sera de retour le jeudi suivant dans l'après-midi.

Par ce nouvel arrangement, les passagers allant à la Balize y arriveront dans la nuit du samedi, au lieu d'y arriver le dimanche comme avant.

Les arrangemens et la marche de l'HELEN sont supérieurs à ceux de tout autre bateau faisant les mêmes voyages.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou ROBERT MURPHY,

22 nov 68, Vieille-Levée

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE capitaine J. M. Scott, fera pendant toute l'année, et comme avant, le service de paquebot régulier entre le Bayou-Sara et la Nouvelle-Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, et du Bayou-Sara tous les mercredis, à 10 heures du matin. Ce bateau est en tous points digne du patronage du public; l'élégance de sa chambre et les soins apportés à la confection de sa machine, garantissent aux voyageurs toute les agréments désirables avec entière sécurité.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

15 sept OMER LAUVE, 19, Toulouse

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE

POUR la BALIZE—Le steamer WAVE, capt J. C. Northup, partira positivement de la N-Orléans tous les SAMEDIS à 10 heures A.M. de la Balize tous les DIMANCHES à 10 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle Orléans le LUNDI soir.

Pour la Pointe à la Hache partira de la N. Orléans tous les mercredis à 10 heures, il sera de retour le jeudi soir.

M. Jacques Larose informe les expéditeurs et ses amis que venant de vendre le steamer FAME, il l'a remplacé provisoirement par le steamer WAVE, dont la marche est supérieure à celle de tout autre bateau de la même ligne.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

4 fev JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée

ARRANGEMENT POUR L'HIVER

BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

POUR BATON-ROUGE, Port-Hudson, Bayou Sarah, Pointe-Coupée, Tunica, Fort-Adams, et les ports intermédiaires.—En conséquence d'un changement dans le transport de la malle par cette route, les jours de départ suivants ont été adoptés, à savoir :

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et jeudis à 10 heures du matin, pour Tunica et les ports intermédiaires. A son retour il s'arrêtera à Bayou Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, pour Fort-Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les lundis et jeudis à 11 heures du matin.

PRIX DU PASSAGE.—Au-dessous de Donaldsonville $2

Do Au-dessus do pour Baton Rouge et Bayou Sara 3

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

27 nov Wm. H. AVERY, 82, Gravier

POUR NEW YORK—(Ligne de l'Union) —La barque ALBERS, capitaine Merwick, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle, ou à J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

27 fev

POUR NEW YORK—(Ligne de l'Union) —Le navire paquebot AUBURN, capt. Darley, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira lundi, 2 mars. Pour le reste du fret, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle, ou à

J. W. STANTON & Co,

27 fev Encoignure Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—La barque E. H. CHAPIN, capitaine Welch, est maintenant prête à prendre son fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

24 fev JAS. E. WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW-YORK—Le brick GENL MARION, capt Hinds, ayant le quart de sa cargaison engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON,

12 fev 62, Camp

POUR NEW-YORK—La goëlette RICHMOND, capitaine F. H. Beavey, est maintenant à charger à la cale et partira sous peu. Pour le fret d'un lot de colis, en [illegible] le port, ou pour passage, s'adresser à

11 fev LEVI H. GALE, 23 Commune.

POUR NEW-YORK—Le brick CAPT. TOM, capitaine Stanley, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à

23 jan RICKER & PEARSON, 62 Camp

POUR PHILADELPHIE—La barque PARIO, Capt Kinney, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,

21 fev 23 Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le brick neuf et fin voilier, NAHANTIS, capitaine Rollins, ayant la plus forte partie de son chargement, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON,

9 fev 62 Camp

A FRETER—Un brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, du port de 1100 barils. On préférerait fréter pour les Antilles. Pour plus de détails, s'adresser à RICKER & PEARSON,

25 fev 62, Camp

POUR BOSTON—Ligne de Pearson—Le navire paquebot RUSSELL GLOVER, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON,

25 fev 62, Camp

POUR BOSTON—La barque DIANTHA, capt Williams, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,

21 fev 23, Commune

POUR BOSTON—Le navire MEDORA, capt Young, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,

24 f 23, Commune

POUR BOSTON—Le navire EMILY TAYLOR, capt Howes, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser à L H GALE,

23 Commune.

POUR BOSTON—Le navire ALESTO capt Cook, partira sous peu. Pour fret de quelques saumons de plomb, ou passage, s'adresser à L H GALE,

23 Commune

POUR LA HAVANE—Le beau brick T. STREET, capitaine McConnell. Pour fret de 250 barils, ou passage, s'adresser à bord ou à

REYNAUD, CUCULLU & Co.

20 fev 34 Tchoupitoulas

POUR LE HAVRE—Le navire A1 fin voilier, ROCHESTER, capt. Peabody, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à L H GALE,

2 mars 23, Commune

POUR LE HAVRE—Le 5 mars.—Le navire BRUNSWICK, capitaine Pemberton, partira le jour ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

26 fev PIERRE POUTZ, 93 Douane

POUR BORDEAUX.—Le brick fin voilier ALDRICH, capt. Scales, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON,

16 fev 62, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire de 1re classe NARRAGANSETT, capitaine Destebecho, partira promptement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à PIERRE POUTZ,

27 jan 93, rue de la Douane

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais fin voilier LEANDER, capt. Phelan, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE,

13 fev 23, Commune

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK,

Rue du Cirque No. 20, Nlle. Orléans.

21 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

L. H. RICHARD, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES SECHES, et vente en gros, No. 32, rue de la Douane. 10 nov

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 81, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

J. F. BERCIER & Co., EPICIERS ET MARCHANDS EN GENERAL, No. 45, Vieille Levee, ont constamment un assortiment de Groceries Fraîches, Vins, Liqueurs, &c., à des prix libéraux. 10 nov

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, Encoignure des rues St Louis et Dauphine. Tient son cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à six heures du soir. 11 nov

DES avances seront faites sur consignations à nos amis de Boston, New York, Philadelphie et Mobile.

18 nov FOSDICK & BRO., 55 Camp

WHISKEY—14 barils et 10 1/2 whiskey Tuscaloosa, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,

PLOMB à chasse et en barres—84 barillets petit plomb, 25 do chevrotines; 20 do plomb en barres, en débarquement du Julia Chouteau, à vendre par

14 fev MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas.

WHISKEY d'Irlande—2 poinçons à vendre par VANCE & LEPPER,

14 janv 24, Bienvill

A VENDRE par les soussignés :—6 caisses toile d'Irlande, par $5, à l'usage des familles; 2 do toile de Paris; 3 do mouchoirs batiste fil; 1 do coutil français, nouveauté; 500 M. aiguilles de Warring; 2 caisses jaconat français, nouveauté; 20 cartons dentelles, différentes largeurs.

18 fev DAVID & CHAPUS, 93 Chartres.

HABILLEMENTS D'HIVER AU PRIX COUTANT.

POUR $20,000 d'habillements d'hiver, à vendre immédiatement au prix coutant et au-dessous.

10 fev JOHN BELLOW, 137, Vieille Levee.

VINS de Bordeaux—Vin rouge de Bordeaux des marques Montferrand, Queyries, Léognan, Médoc, St. Emilion, St. Estèphe, Pauillac, St. Julien, Leoville, Latour, Chateau Margaux et Lafitte; en barriques et en caisses.

Vin blanc de Barsac et Sauterne en tierçons et en caisses, à vendre par JORDY & BRAMER,

10 nov 18, rue Conti

CHAMPAGNE—Les soussignés seuls agens de MM. le marquis de Mesnine et de Lolence, ont en magasin provenant d'arrivages récens, un grand assortiment des marques de vins supérieurs de ces messieurs, et sont de plus porteurs d'une forte partie de leur marque du comte de Moreau, en grandes et demi bouteilles.

14 janv JORDY & BRAMER, 18, rue Conti

[illegible] habitation sucrière en culture [illegible] fleuve Mississippi.

[illegible]

---

## VENTES JUDICIAIRES

[illegible] veuve de [illegible]

COUR DE DISTRICT—[illegible]—Vente pour effectuer un partage.

En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District judiciaire de l'État de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, mardi sept avril 1846, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

QUATRE LOTS DE TERRE, situés dans l'îlet formé par les rues Poydras, Perdido, St. John, St. Peter, 2de municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, lesquels lots sont désignés par les Nos. Un, Douze, Dix-huit et Dix-neuf, et sont des dimensions suivantes, savoir :

Le lot no. 1 mesure 74 pieds 8 pouces de face à la rue St. John, 132 pieds 4 pouces et 3 lignes du côté de la ligne la plus rapprochée de la Perdido; 12[illegible] pieds 2 pouces de l'autre côté de la ligne adjoignant le lot no. 2, sur 81 pieds et 4 lignes sur le derrière; laquelle ligne de derrière est irrégulière et est bornée par les lots Nos. 17, 18 et 19 et une petite partie du lot no. 16; ensemble avec la maison en briques qui se trouve construite, et qui est maintenant louée à raison de $30 par mois (et par mois).

Le lot No. douze mesure 26 pieds de face à la rue Poydras, sur 100 pieds de profondeur, et 26 pieds dans le fond.

Le lot No. dix-huit est borné par les lots Nos. 11 et 13.

Le lot No. [illegible] mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue St. Pierre, sur une largeur dans le fond, sur 124 pieds 2 pouces de profondeur de chaque côté de la ligne.

Le lot no. 19 touche au lot No. 16, et mesure 30 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Saint Pierre, 124 pieds 2 pouces sur la ligne qui touche au lot no 18, et 124 pieds 4 pouces et 3 lignes sur l'autre ligne latérale, et 24 pieds 6 pouces et 6 lignes dans le fond, le tout conformément à un plan particulier de vingt lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dressé par Wm Thornton Thompson, député voyer de la seconde municipalité, en date du 24 mars 1843, lequel plan sera exhibé le jour et au lieu de la vente.

Conditions de la vente.—Un quart comptant et la balance à un crédit de un, deux, trois, quatre et cinq ans, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de six pour cent par an à partir du jour qu'ils seront tirés jusqu'à leur paiement, et s'ils ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance, ils porteront intérêt au taux de huit pour cent par an, depuis leur échéance jusqu'à ce qu'ils soient payés, et cette dernière clause est considérée ne s'interpréter par comme donnant droit aux acquéreurs de retarder le paiement desdits billets, hypothèque spéciale devra être gardée sur la propriété vendue pour le paiement des billets; lesdits billets devront être divisés en telles sommes que les parties pourront croire nécessaires afin de les mettre à même de les diviser conformément à leurs portions ou intérêts respectifs dans la propriété.

A. SIDNEY LEWIS,

Shérif de la Cour de District

N.B.—A l'effet d'éviter tous délais, les acquéreurs devront être prêts à remplir les conditions de la vente, lesquelles seront mises en force le jour de la vente.

A. SIDNEY LEWIS,

2 mars—3en30 Shérif de la Cour de District

Victor Theobald Delasize vs. Octavie Cavelier, épouse de Domingo Vasquez.

COUR DE DISTRICT—No. 24,437.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, le mercredi 18 de mars 1846, à midi.

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Mme. Octavie Cavelier, épouse de Domingo Vasquez, dans la succession de Mme. Sophie de C[illegible]andpré, sa mère décédée et veuve d'Antoine Cavelier.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

A. SIDNEY LEWIS,

2 mars Shérif de la Cour de District

B. & A. Soulé, agens &c. vs. John Duncan.

COUR DE DISTRICT—No. 24,543—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, le samedi sept de mars 1846, à midi—Un certain lot de Terre situé à la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues des Remparts, St. Pierre, Bassin et Toulouse désigné par le No. dix, et mesurant vingt pieds de face à la rue des Remparts, sur soixante pieds de profondeur.—Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant. A. SIDNEY LEWIS,

2 fev—3en30 Shérif de la Cour de District

Judson Andrews & Co. vs. Thomas M. Doyle.

COUR DE PAROISSE—No. 16,630—En vertu d'un alias ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi 23 mars 1846 à midi

Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans la municipalité No. 2, dans l'îlet borné par les rues Natchez, des Magasins, Gravier et Tchoupitoulas, et désigné par le No. 19, d'après un plan dressé par J. H. Dakin, le 5 janvier 1843, et déposé comme plan No. 6 d'après le livre de plans de J. B. Marks, notaire, ledit lot mesurant 28 pieds 7 pouces face à la rue Natchez, 61 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur du côté du lot No. 17 dudit plan : 60 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur du côté joignant le lot No. 20 dudit plan, et 24 pieds 11 pouces de largeur dans le profondeur. Le tout mesure américaine.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. D. AUGUSTIN,

12 fev—3en30 shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Rosalie Delille alias Sorée f. c. l.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

VENDREDI, 6 mars 1846 à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, en date du vingt-quatre janvier 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Rosalie Delille alias Sorée f. c. l. le lot de terre ci-après décrit, savoir :

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, désigné par le No. 47, sur un plan fait par le voyer-général de l'État, en date du cinq avril 1831 et déposé en l'étude de Carlile Pollock notaire public. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue St. Bernard, sur 102 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 46 et 103 pieds de profondeur du côté du No 48, le tout mesure française.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, assuré par hypothèque sur la propriété vendue et portant intérêt, pour cent d'intérêt de ce jour jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Bernard Philips, notaire public. 2 fev—3

Succession de Théodore Tureaud.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS

VENDREDI, 6 mars 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale et en vertu d'un ordre rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane, en date du trente-un janvier 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Théodore Tureaud.

La négresse esclave MARY, âgée d'environ trente ans, maladive et adonnée au marronnage.

Conditions : comptant. W. F. C. DUPLESSIS,

2 fev—3 en30 Register des Testaments.

## AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier district judiciaire—Samedi 21 février 1846—Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge—No. 24,434—Pierre Ibos contre ses créanciers—Sur motion de J. F. Pepin, avocat de Fred Bonis, syndic des créanciers du dit insolvable, et sur l'enregistrement du tableau de distribution en cette affaire, il est ordonné que les créanciers de l'insolvable aient à démontrer dans les dix jours après la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués en conséquence.

Extrait des minutes. T. GILMORE,

2 mars—2,6,10 député greffier

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations à faire à la succession d'Antoinette Mollere, décédée ab intestat, sont priées de s'adresser au soussigné, administrateur de la succession, dans les dix jours qui suivront cet avis.

20 février 1846.

21 fev—3 en 10 F. SCHMITT.

Succession de John Smith.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Davis, exécuteur testamentaire de feu John Smith, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

26 fev—3en10 W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession d'Elmire Hugont.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. A. Lacroix, administrateur de la succession de feue Elmire Hugont ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

21 fev—3 Register des Testamens

EN FAILLITE—Cour de District des États-Unis pour le District Oriental de la Louisiane—21 février 1846—Présent l'hon. H. McCaleb—Sur motion de J. Seghers, avocat de J. & L. Garnier, créanciers, et conformément à la loi et aux règles de la Cour, avis est par le présent donné, que jeudi, cinquième jour de mars 1846, l'état de la faillite de H. Brown & Co., No. 437, sera référé au bureau des commissaires afin qu'ils aient à en faire un quatrième rapport avant l'ordre de distribution. Tous les créanciers qui n'ont pas fait preuve de leurs réclamations conformément à la loi afin d'y être placés sur le tableau de distribution sont notifiés d'avoir à le faire avant que les pièces et les minutes de procédures soient référées comme il est dit ci-dessus.

Par ordre de la Cour,

21 février 1846. N. R. JENNINGS, greffier

22 fev—[illegible] et 2m

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par le présent que, le neuvième jour de février 1846 jugement a été entré en cette Cour dans cette affaire, selon les mots et chiffres suivants :—No. 16,437—Mary Bermingham, épouse de son mari Patrick W. Bermingham—Décret—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y aura jugement de divorce en faveur de la demanderesse; que les biens de mariage qui existaient entre les parties soient dissous et cancellés, et que le défendeur paye les frais du procès.

Nouvelle-Orléans, 13 février 1846.

22 fev—3,1pe (Signé) CHARLES MAURIAN, juge

COUR DES PREUVES—Paroisse Jefferson—Succession de John Kimes, décédé intestat—Asher Herrod ayant aujourd'hui fait application pour être nommé curateur à la succession vacante de John Kimes, décédé : toutes personnes y intéressées sont par le présent notifiées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la publication du présent avis, les causes pour lesquelles ladite demande ne serait point accordée.

Paroisse Jefferson, 10 février 1846.

PERSIFOR F. SMITH,

26 fev—3 en10 Juge

Succession d'Andre Charles Victoire Joseph Belot.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession d'André Charles Victoire Joseph Belot, décédé, sont priées de s'adresser au soussigné, exécuteur testamentaire du défunt, dans les dix jours qui suivront cet avis. 26 février 1846.

26 fev—3en10 D. PRIEUR.

Il a été conduit à la geôle de police de la seconde municipalité le griffe JIM, d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 2 3/4 pouces. Il dit appartenir à M. John Baptiste Plessant, de la Rivière Rouge, à 3 milles de Grandico. Le propriétaire est prié de venir réclamer cet esclave et payer les frais.

24 fev—1pe A. H. ELDREDGE, gardien

DENIS COUTEAUD, MARCHAND-TAILLEUR, No. 35, encoignure Vieille Levée et Bienville, a l'honneur d'informer ses amis et le public que s'étant assuré les services de M. Picot, si avantageusement connu en ville, il continuera, comme par le passé, à faire toutes espèces d'habillemens qui sous le rapport de la coupe et du fini ne laissent rien à désirer. Ses prix sont des plus modérés.

Il a aussi le plaisir de faire savoir à ses nombreux amis qu'il vendra aux prix les plus réduits, les articles suivans, provenant des derniers arrivages d'Europe et du Nord. :

Paltots, Redingotes, Pantalons, Gilets, Chemises, &c.

10 jan—90

ATTENTION—Le collecteur des taxes imposées en vertu des lois en vigueur, par le Jury de Police de la paroisse Jefferson, notifie toutes personnes, sans distinction entre les résidentes et non-résidentes, qui auront de telles taxes à payer, que lesdites taxes seront dues et exigibles lundi le trente mars prochain; qu'il tient son bureau à la maison de Cour de Paroisse, au premier, ville de Lafayette, et qu'il est ouvert tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Paroisse Jefferson, 28 janvier 1846.

L. LESSUDAIS, Collecteur.

23 jan—3mlpe

MAISON A LOUER à Lafayette — Une belle maison à deux étages, récemment faite, avec galeries au premier et au rez-de-chaussée, un petit jardin en fleurs, citernes, etc., située rue Seconde, entre Livaudais et Rousseau. Possession sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

20 janv[illegible]

A LOUER—Le magasin [illegible] encoignure Ste Anne et Bourbon [illegible]

[illegible]

---

## VENTES DE CE JOUR.

[illegible] BLACHE

[illegible] mars, à 10 heures [illegible] Conti [illegible] 9 caisses [illegible] de 50 grosses chacune

Grande vente de Plantes

PAR WM. BERGER, ENCANTEUR.

Bureau No. 36 [illegible]

LUNDI 2 mars, à 11 heures [illegible] encoignure des rues de Chartres et [illegible] grande collection de Plantes [illegible] qu'une forte quantité de Camelias variés, Dahlias, Magnolias, Peonies, Metrosideros, Roses [illegible] 100 bouteilles, bulbes, oignons à fleurs, arbres fruitiers, &c. [illegible] fev—2

**Tabac Espagnol en Feuilles.**

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, Encanteur

LUNDI, deux mars, à dix heures, il sera vendu au magasin, No. 34, rue Gravier pour clore divers envois 165 balles tabac de la Havane et Cube, capes et tripes, de qualité supérieure.

Conditions: $300 comptant, de $300 à $600 soixante jours de crédit, au-dessus de $600 quatre-vingt-dix jours, en billets endossés à satisfaction. 27 fev—2

PAR SYKES & HYDE.

A. DEVALL, encanteur.

LUNDI 2 mars, à midi, il sera vendu au magasin d'entrepôt de Williams, au-dessous de la presse à coton de la Troisième Municipalité, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra

Deux jeux complets de voiles.

Un jeu d'agrès complets, œuvres mortes.

Aussi—Des agrès, œuvres courantes, des ancres, chaînes et autres articles, sauvés du naufrage du navire Hamlet.

Conditions, comptant. 28 fev—2

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu lundi prochain, deux mars, à dix heures du matin, au magasin d'encan, rue Conti, No. 29, 57 montres en or, patent lever et Lepine ; 3 porte-crayons en or et 3 chaînes en or. 28 fev—4

## VENTES A L'ENCAN,

Chapeaux de paille d'Italie et Marchandises Sèches

PAR N. VIGNIÉ,

77, Chartres—au premier

IL sera vendu, mardi 3 mars, à 10 heures du matin, à magasin d'encan—3 caisses chapeaux de paille d'Italie pour dames, plusieurs colis marchandises de saison, telles que toile d'Irlande, étoffe fil à carreaux, Bretagnes, jaconat, brin à moustiquaire, nouveautés, soieries, etc.

Aussi—Plusieurs caisses marchandises du pays.

Les personnes qui voudraient ajouter à cette vente sont priées d'envoyer leurs marchandises lundi. 2 mars

**Grande Vente sans réserve de matériaux pour construction, Bois de charpente, &c.**

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu mercredi, 4 de mars 1846, à 10 heures du matin, encoignure Claiborne et Vieux Bassin Carondelet.

150,000 pieds bois de charpente en cyprès et [illegible] 60,000 pieds planches de bois gras et cyprès, [illegible] grandes cuves neuves de 900 à 1,000 gallons, une grande quantité de vieilles portes, fenêtres, jalousies et une [illegible] quantité de menuiserie neuve, 400 barils vides à [illegible] quantité de vieux fer et une infinité d'autres [illegible] Conditions à la vente. 2 mars

**Superbe terre propre à la culture de la Canne à Sucre, à Plaquemines.**

PAR BEARD, CALHOUN & Co

Bureau No. 8, Arcade Banks

IL sera vendu à l'encan, le mardi, dix du courant à midi, à l'Arcade de Banks,

Un joli morceau de TERRE, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, contenant vingt-deux arpents de face sur le fleuve Mississippi, étant à trente-six milles au-dessous de la Nouvelle Orléans et entre les habitations de Lepage et Wederstrandt, sur une profondeur de cinquante arpents. [illegible] bateaux à vapeur, de manière à [illegible] l'habitation sur laquelle se trouve déjà une maison de maître, des cabanes, etc.

Conditions.—Un quart comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à final paiement. 2 mars

Propriétés pour compte des premiers acheteurs.

PAR BEARD, CALHOUN & Co., Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mardi 10 mars prochain, à midi, à l'Arcade de Banks

Deux lots de Terre dans la 2nde municipalité, dans l'îlet borné par le débarcadère de la rue Julie et la rue St. Pierre,

1o. Le lot désigné par le No. 150, sur un plan par W. T. Thompson, en date du 6 janvier 1843, et déposé comme plan No. 44, sur le livre de plans, dans le bureau de J. B. Marks, notaire public, ledit lot mesure 26 pieds de face au débarcadère de la rue Julie, sur 85 pieds de profondeur sur partie de la propriété occupée maintenant par Wm White, comme chantier de bois, et joint jusqu'au 1er mo vendre prochain, au taux de $6 par mois. Le pavage et la banquette sur la façade sont faits. Ce lot est vendu pour le compte et risque de R. F. Nichols, auquel il avait été adjugé le 7 février dernier, à l'Arcade de Banks, et qui n'a pas rempli les conditions de la vente.

2o. Un lot de terre désigné par le No 167, sur un plan dressé par R Delabord dans le mois de mars 1838, et déposé dans l'office de G. K. Stringer alors notaire public, maintenant l'office de Tuite, Goyard not. public, ledit lot mesure 25 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 120 pieds 7 pouces de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot No. 168, et 121 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre ligne, et environ 22 pieds sur la ligne du fond. Ensemble les améliorations qui consistent en une maison à 2 étages, une cuisine couverte en ardoises et les dépendances. Ce lot de terre est remboursé et les banquettes sont faites.

Ce lot est vendu pour le compte de Thomas Keough, auquel il avait été adjugé le 7 février dernier à l'Arcade de Banks, et qui n'a pas rempli les conditions de la vente.

Conditions.—La moitié comptant et la balance à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et intérêt à raison de 6 pour cent à partir du jour de la vente, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'au paiement. Les actes de vente pardevant D. L. McKay, not. public aux frais des acquéreurs. 27 fev—2

Succession de Mr. J. B. P. Vidal

PAR F. FERNANDEZ & WHITING

SAMEDI, 7 mars prochain, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, encoignure des rues St. Louis et Chartres en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 février 1846, et pour compte de la succession de feu J. B. P. Vidal,

Une quantité d'habillements, une mitre, plâtre-lever, et un, environ 300 volumes de livres et autres articles.

Et à quatre heures de l'après-midi du même jour, à la résidence du défunt rue Claiborne, entre celles Dumaine et Ste. Anne, une quantité de planches, bois de charpente et divers articles d'ameublement. 24 fev

*Remorqueur Missouri*

Vente Positive, pour clore une Société.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.,

A l'Arcade de Banks, samedi 7 mars prochain, à midi

Le bateau remorqueur Missouri, en bon état, bien pourvu, faisant maintenant le service de remorqueur, avec ses agrès et apparaux suivant inventaire.

Ce bateau est maintenant à la Balize, et sera au wharf du faubourg St Joseph, pour être examiné, quelques jours avant la vente.

Conditions de la Vente—Un quart comptant, un quart à quatre mois, un quart à huit mois et un quart à 12 mois, en billets endossés à satisfaction.

L'acte de vente pardevant A. Chiapella, not. pub., entre les mains duquel le paiement comptant, devra être versé, à l'adjudication—Le dit acte de vente aux frais de l'acquéreur. 28 f

Succession de Caroline Elizabeth Lannes alias Lambert.

PAR N. VIGNIÉ, No. 77, rue de Chartres.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse, et la ville de la Nouvelle-Orléans en date du 16 Décembre 1845, il sera vendu mardi 17 Mars 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Royale et Chartres, pour le compte de la succession de Caroline Elizabeth Lannes alias Lambert, f. c. l., et à la folle-enchère de Félicité Caroline Vizinier Toussaint qui n'a pas remplie les conditions de la vente.

La négresse ANNE âgée d'environ 28 ans, cuisinière et blanchisseuse, ensemble avec son fils Alfred âgé d'environ 9 ans.

Termes et conditions. 1/3 comptant, la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur les esclaves vendus. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de 5 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Amedée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 fev—2 et 17 mars

DUFFAU & Co. ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'acheter de M. BRANA, l'écurie située rue Bourbon, No. 118, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension des chevaux et des voitures, et loueront des chevaux de selle et avec voitures, aux prix les plus modérés.

M. DUFFAU continue comme par le passé, son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal-ferrant, rue Bourgogne, No. 141. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. 7 jan—4m

BOTTES ET SOULIERS—174 caisses en débarquement des barques Mauran et Gentes, et d'autres arrivages récents, comprenant un assortiment général de bottes, brodequins et souliers, pour hommes, dames, fillettes et enfans. Pantoufles &c. à vendre par

24 fev G. W. DUNBAR, 30 Douane

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—69 caisses en débarquement de la barque Gentes et à vendre par R. G. HOBBS,

24 fev 18, Douane

### J. FEYTEL,

Encoignure Chartres et Conti,

A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir du Nord un superbe assortiment de MONTRES et de PENDULES qu'il vendra à des prix très modérés. Tous ces articles ayant été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière. Il a reçu également de France, une grande variété de BIJOUTERIES comprenant un infinité d'objets pour Dames, ainsi qu'un beau choix d'ARTICLES de FANTAISIE.

5 fev—2m

### CHAPELLERIE PARISIENNE.

Rue de Chartres, No. 40.

L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Brahma, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux soie, feutre et castor à la Polka, Mazurka et Russe.

Ils attendent par les premiers arrivages de France, un grand choix de Chapeaux d'été, tels que castor et feutre gris, paille d'Italie, paille Suisse, &c. &c.

Aussi, de Tampico—10 balles Panama, qu'ils vendront à très bas prix. 3 fev

A VENDRE [illegible] 10 quarts [illegible] eau de vie de Champagne, 30 caisses Liqueurs assorties, 50 dito Fruits à l'eau de vie, grands paniers; 30 dito demi paniers; 200,000 Bouchons pour [illegible], vin rouge ordinaire; 15 dito dito Ludon, Médoc; [illegible] temac, Médoc; 12 do de Léoville, Médoc; [illegible] Médoc, 200 caisses Vin blanc, Haut Sauterne [illegible] do de 24 demi bouteilles. 75 caisses Absynthe Suisse, marque Jeanrenaud 50 do Kirsh dito dito; 150 do Vin rouge, qualité supérieure divers crûs, par

FOUGET FILS, 167, rue Royale

19 fev entre St. Louis et Toulouse

VEAUX VERNIS de Nys & Co.—25 douzaines veaux de Nys & Co, première grandeur, en débarquement du navire Brahma, du Havre, à vendre par

24 jan O TALAMON, 44 Chartres

MERINOS ET COUTIL Français—300 pièces coutil et 50 pièces mérinos noir en débarquement du navire Brahma, du Havre, à vendre par

28 jan O TALAMON, 44 Chartres

MOUCHOIRS—150 douzaines mouchoirs madras en débarquement du navire Brahma, du Havre, à vendre par O TALAMON, [illegible]

26 jan

CIGARES de la Havane [illegible] T. Street, Imperiales, [illegible] &c, des meilleures marques [illegible] à vendre par [illegible]

13 fev

RAMES—[illegible] à vendre par [illegible] Commune

COUVERTURES [illegible] à vendre par H DE GOER & RIFFARD, 31 Magasins

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—[illegible] en débarquement des barques [illegible] à vendre par R G HOBBS, 18, Douane

FUSILS FINS—Un excellent assortiment, en magasin et à vendre par W A RYAN, 48, Chartres

CAPSULES, BOURRES & PORTE[illegible] [illegible] à l'usage des chasseurs [illegible] W. A. RYAN, 48, Chartres

[illegible] W. A. RYAN, 48, Chartres

COUTELLERIE—[illegible] à manche d'ivoire, cornes et os, par jeux [illegible] couteaux de poche et canifs, ciseaux de Ward [illegible] à vendre en magasin par W. A. RYAN, 48, Chartres

[illegible] Canifs, couteaux de poche, [illegible] W A RYAN, 48, Chartres